



EVOLUDIAG

Charte graphique

Identité de la marque

Évoludiag est une entreprise spécialisée dans les diagnostics immobiliers, fondée par Laurent Dubois, un diagnostiqueur certifié. Son expertise couvre une gamme complète de diagnostics, incluant le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), les repérages amiante, termites, électricité, gaz, CREP, ERP, ainsi que les mesurages pour les lois Carrez et Boutin.

Missions et valeurs

La mission d'Évoludiag est de fournir des diagnostics immobiliers précis et fiables pour sécuriser et valoriser les projets immobiliers de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou gestionnaires d'ERP (écoles, crèches, hôpitaux, hôtels, bureaux, etc.). L'entreprise s'engage à offrir des diagnostics réalisés selon les normes en vigueur par des professionnels certifiés, assurant ainsi des rapports clairs et conformes pour protéger les projets de ses clients. L'approche d'Évoludiag est centrée sur la proximité, avec un interlocuteur unique et à l'écoute pour un accompagnement personnalisé et rassurant. L'entreprise assure une couverture locale dans les Bouches-du-Rhône et départements voisins pour une réponse rapide et adaptée.

Positionnement de la Marque

Évoludiag se positionne comme un partenaire fiable et professionnel, offrant des services complets et conformes aux normes en vigueur. L'expertise et l'engagement envers la qualité distinguent Évoludiag sur le marché, tout en assurant une relation de proximité et de confiance avec ses clients.

Public cible

Le public cible inclut les particuliers, cherchant à vendre ou louer leur bien, ainsi que les professionnels tels que les agents immobiliers, promoteurs, et gestionnaires de biens. L'entreprise accompagne également les gestionnaires d'ERP, incluant les écoles, crèches, hôpitaux, hôtels, bureaux, etc.

Ton et style de communication

Le ton de la communication d'Évoludiag est expert, professionnel, rassurant et proche. Les messages sont axés sur la fiabilité, la conformité, et l'accompagnement personnalisé. L'entreprise utilise un langage accessible et informatif pour expliquer ses services et les avantages d'Évoludiag, mettant en avant la proximité et l'écoute pour rassurer et établir une relation de confiance avec ses clients.

Le slogan

Évoludiag, diagnostics en toute confiance

Le logo de la marque

Le logo d'Evolutiag représente une maison stylisée avec des lignes horizontales, symbolisant la stabilité et la structure. Il intègre des éléments dynamiques avec des lignes de mouvement à gauche, suggérant l'évolution ou le progrès. Le texte «EVOLUDIAG» est en jaune, ce qui représente l'énergie, l'optimisme et l'innovation.



EVOLUDIAG

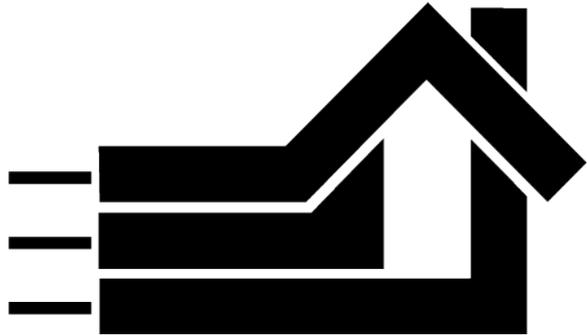


Deux autres version en couleurs sont également disponible. Une version simplifiée, sans le texte qui peut être utilisé par exemple en arrière plan décoratif.

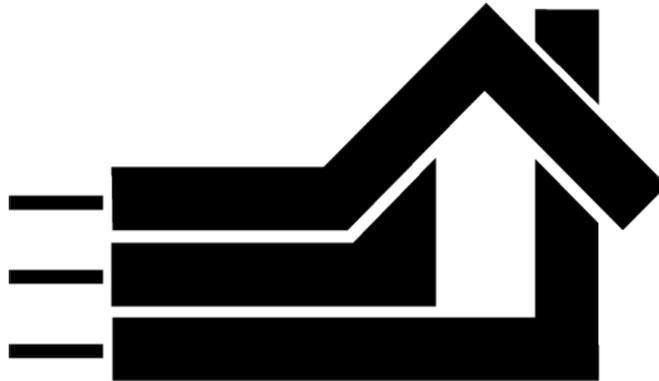


L'autre, dont le contour est un cercle jaune, est la version favicon du logo.

Le logo de la marque



EVOLUDIAG



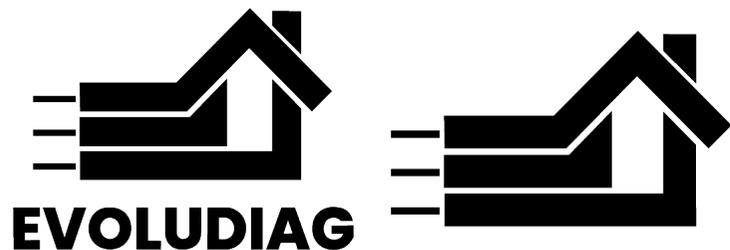
Le logo à 4 autres versions dérivées : 2 en noir et 2 en blanc pour pouvoir s'adapter à différents support Print et Web.



EVOLUDIAG



Logo et bonnes pratiques



Les versions en noir du logo ne peuvent être positionné uniquement **sur un fond blanc**.

Ce sont des versions secondaires et ne doivent être utilisé que si le cas l'exige.



Les versions en blanc du logo doivent impérativement être positionnées sur un fond qui permet une bonne lisibilité.



Les versions en couleurs du logo ne doivent pas être positionnées sur un fond d'une couleur qui les constitue, et doivent toujours être placées sur un fond qui permet une bonne lisibilité.

Logo et bonnes pratiques



Pour garantir une bonne lisibilité, quelque-soit la version du logo, sa taille et son utilisation, il doit toujours être encadré par une zone de sécurité. Cette zone est un rectangle invisible dans lequel aucun élément graphique ou textuel ne doit être intégré.

Le calcul de cette zone correspond à la moitié de la hauteur du logo.

Couleurs de la marque



Hexadécimale

e8a600

RVB

232, 166, 0

CMJN

0, 28, 100, 9



Hexadécimale

183054

RVB

24, 48, 84

CMJN

71, 43, 0, 67



Hexadécimale

235778

RVB

35, 87, 120

CMJN

71, 28, 0, 53



Hexadécimale

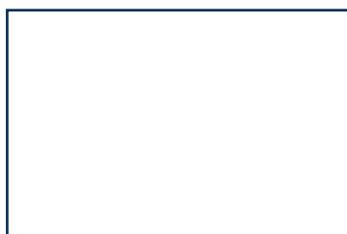
39868e

RVB

57, 134, 142

CMJN

60, 6, 0, 44



Hexadécimale

ffffff

RVB

255, 255, 255

CMJN

0, 0, 0, 0



Hexadécimale

060609

RVB

6, 6, 9

CMJN

33, 33, 0, 96



Hexadécimale

9f9f9f

RVB

159, 159, 159

CMJN

0, 0, 0, 38

Typographie de la marque

Poppins - Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

Logo, titres et texte courant à mettre en gras

Poppins - Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

Titres, sous-titres et texte courant

Poppins - Italic

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

Citations, légendes

Poppins - Light

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
1234567890

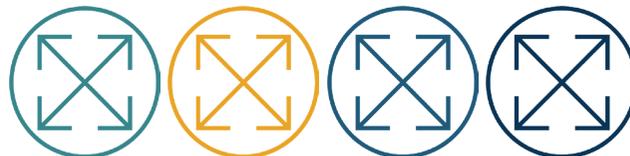
Sous-titres, légendes

Éléments graphiques



Des hexagones colorés, utilisant les couleurs de la charte graphique, peuvent être utilisés comme éléments graphiques décoratifs. Ils peuvent être utilisés de manière isolée ou en groupe, et peuvent varier en taille et en orientation pour créer un intérêt visuel.

Un ensemble d'icônes personnalisées a été développé pour représenter les services d'Evoludiag. Ces icônes sont conçues dans un style cohérent avec le logo, en utilisant des lignes épurées et sont déclinées aux couleurs de la marque. Chaque icône doit être clairement identifiable et représenter fidèlement le service qu'elle symbolise.



Application - Carte de visite



Laurent DUBOIS,
diagnostiqueur certifié

06 29 26 23 59

evolu.diagnostic@gmail.com

www.evuludiag.com

Application - flyer recto

EVOLUDIAG

VOS DIAGNOSTICS EN TOUTE CONFIANCE

Diagnostic amiante

Diagnostic de Performance Énergétique

Gaz

Plomb

Termite

Métrage Loi Carrez et Loi Boutin

Électricité

État des Risques et Pollutions

Ne pas jeter sur la voie publique

Laurent DUBOIS,
diagnostiqueur certifié

06 29 26 23 59

evolu.diagnostic@gmail.com

EVOLUDIAG
61 bis rue Robert Schuman
13700 Marignane
SIRET : 39044283500011

www.evoldiag.com

Application - flyer verso

AMIANTE
 Tout immeuble bâti dont le permis de construire est obtenu avant le 01/07/1997
Obligatoire : vente seulement
Validité : permanente

GAZ
 Parties privatives des locaux à usage d'habitation
Obligatoire : vente pour les installations de plus de 15 ans
Validité : 3 ans

ERP
 Tout bien immobilier situé dans le champs d'un plan de préservation des risques ou en zone sismique
Obligatoire : vente et location
Validité : 6 mois

TERMITES
 Tout immeuble situé dans une zone à risque déterminée par un arrêté préfectoral ou municipal
Obligatoire : vente
Validité : 6 mois

DPE
 Habitations et immeubles tertiaires
Obligatoire : vente et location
Validité : 10 ans

PLOMB
 Logement dont le permis de construire a été délivré avant le 01/01/1949
Obligatoire : vente et location
Validité : 1 an si positif, illimité si négatif

ÉLECTRICITÉ
 Parties privatives des locaux à usage d'habitation
Obligatoire : vente pour les installations de plus de 15 ans
Validité : 3 ans

MESURAGE
 Loi Carrez
Obligatoire : vente de lot en copropriété
 Loi Boutin
Obligatoire : location de locaux à usage d'habitation
Validité : permanent en l'absence de travaux

GRILLE TARIFAIRE

Type de diagnostique	T1 < 60m²	T2 < 80m²	T3 < 110m²	T4 < 150m²	T5 < 180m²	T6 < 220m²	T7 < 250m²
DPE	120€	130€	140€	150€	180€	200€	220€
+ ÉLECTRICITÉ	130€	140€	150€	160€	190€	210€	230€
+ TERMITES	140€	150€	160€	180€	200€	220€	240€
+ AMIANTE	160€	170€	190€	210€	230€	250€	280€
+ GAZ	180€	190€	240€	260€	280€	310€	340€
+ MESURAGE	190€	210€	260€	290€	310€	330€	360€
PLOMB	40€	50€	60€	70€	80€	90€	100€
ERP	50€ seul, offert si rattaché à d'autres diagnostics						
Locaux commerciaux et établissements recevant du public (ERP) catégories 1 à 5	Sur devis						
AMIANTE avant/après travaux et démolition	Sur devis (base de 50€ avec ajustement en fonction du volume)						

Site web – Accueil

EVOLUDIAG – Votre expert en diagnostics immobiliers certifiés
Sécurisez votre bien, valorisez votre patrimoine

Vous vendez, louez ou réalisez des travaux ? Assurez-vous de la conformité de votre bien avec EVOLUDIAG, votre expert en diagnostics immobiliers dans les Bouches-du-Rhône et départements alentours.

- Diagnostic obligatoires
- Rapports certifiés
- Intervention rapide

Contactez Evoludiag

Vos diagnostics immobiliers en un coup d'œil



Diagnostic performances énergétiques (DPE)

En savoir plus



Diagnostic électrique

En savoir plus



Diagnostic gaz

En savoir plus



Constat de risque d'exposition au plomb

En savoir plus



Diagnostic Amiante

En savoir plus



Diagnostic Termites

En savoir plus



Mesurage Loi Correz/Loi Boulin

En savoir plus



Etat des risques et pollution (ERP)

En savoir plus

Obtenez votre devis en quelques clics !

Besoin d'un diagnostic ? Obtenez un devis gratuit et une intervention rapide en nous contactant dès maintenant !

Appelez Laurent au 06 29 26 23 89

ou

Demandez un devis

Comment ça marche ?

- DEMANDE DE DEVIS
- PRISE DE RENDEZ-VOUS
- INTERVENTION
- RECEPTION DU RAPPORT

EXCELLENT



Sandra Buffoni
16/04/2025

★★★★★

Très bonne expérience. J'ai été rassurée par le professionnalisme et la réactivité de Laurent. Je recommande.

Stéphanie Gemini
04/03/2025

★★★★★

Laurent est intervenu pour le DPE de ma maison et de mon local commercial à Salon-de-Provence. Hyper pro, rapide et très clair dans...
Lire la suite

Tarik Dekkak
20/02/2025

★★★★★

Rien à dire service au Top efficace et à la hauteur des attentes 🍷

Certifié par Trustindex®

Site web – Les diagnostics



Evoludig réalise tous les **diagnostics immobiliers obligatoires** pour la vente ou la location d'un bien. Son expertise garantit des diagnostics précis et conformes à la réglementation en vigueur.



Diagnostic performances énergétiques

[En savoir plus →](#)



Diagnostic

[En savoir plus →](#)



Diagnostic

[En savoir plus →](#)



Constat de risque

[En savoir plus →](#)



Diagnostic
Amiante

[En savoir plus →](#)



Diagnostic
Termites

[En savoir plus →](#)



Mesurage
Loi Carrez/Loi Boulin

[En savoir plus →](#)



Etat des risques et pollution
(ERP)

[En savoir plus →](#)



EVOLUDIAG
SIRET: 93044283500011
Laurent DURBOIS
06 29 26 23 59
evoludig.diagnostics@gmail.com
51 bis Rue Robert Schuman
13700 Marignane

À propos

Les diagnostics

Contact

Politique de confidentialité

Mentions légales

Conditions générales de vente



Site web - Les diagnostics

Accueil [Les diagnostics](#) - Demandez un devis - À propos - Contact

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) : évaluez et optimisez votre bien immobilier



Le **Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)** est un outil indispensable pour comprendre les **caractéristiques énergétiques** de votre bien immobilier et **optimiser son environnement**.

En tant que **diagnostiqueur certifié**, (vous avez légalement ou volontairement obtenu votre habilitation au Diagnostic de Performance Énergétique) ce diagnostic permet d'évaluer les futurs occupants ou locataires et d'identifier les **travaux de rénovation énergétique**.

Pourquoi réaliser un DPE ?

- **Information transparente** : Fournir aux occupants et locataires une **évaluation claire de la performance énergétique** de leur bien.
- **Anticiper les risques** : Identifier les axes d'amélioration pour **réduire la consommation d'énergie** et les émissions de gaz à effet de serre.
- **Conformité Régime** : Respecter la **obligation légale pour les ventes ou locations** de votre bien immobilier.
- **Valeur de votre bien** : Un bon DPE peut augmenter l'attractivité de votre bien sur le marché immobilier.
- **Aider les clients locataires** : Un DPE récent est souvent requis pour identifier les **axes de rénovation énergétique**.

Un diagnostic incontournable

Le DPE est **obligatoire pour toute transaction immobilière** (vente ou location), à l'exception des biens types de biens (bâtiments agricoles, lieux de culte, constructions provisoires). Basé sur un **professionnel certifié**, ce diagnostic est **valable 10 ans**.

Depuis la réforme de 2021, le DPE est également affecté d'une **notation** associée aux émissions et locataires. De plus, les diagnostics classés 1 et 2 sont soumis à des restrictions similaires aux locations, sauf en cas de **vente** ou **DPE à jour**.

Quand réaliser un DPE ?

- **Avant la mise en vente ou en location** : Pour informer les futurs occupants et respecter la législation.
- **Avant la vente d'une résidence énergétique** : Pour mesurer l'impact des travaux et optimiser la performance du bien.
- **Pour identifier les risques locataires** : Un DPE récent est souvent requis pour les demandes de location.

Avec Evoludag, bénéficiez d'un DPE fiable et conforme aux dernières réglementations. Je vous fournis des conseils personnalisés pour améliorer la performance énergétique de votre bien et valoriser votre patrimoine.

N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet et précis.

Plus d'informations sur le site du service public

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- État des risques et pollution (ERP)
- Mesurage
- Mesurage

[Demander un devis](#)

Accueil [Les diagnostics](#) - Demandez un devis - À propos - Contact

Diagnostic Électricité : sécurisez votre installation intérieure



Le Diagnostic de **État des Installations Intérieures d'Électricité** est essentiel pour identifier les risques potentiels liés à l'**Installation électrique de votre logement**. En tant que diagnostiqueur certifié, je réalise les opérations prévues dans les normes en vigueur et assure la **sécurité des occupants** de votre bien immobilier.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Électricité ?

- **Prévention des risques** : Éviter les accidents domestiques dus à une **installation électrique défectueuse**.
- **Conformité légale** : Assurer la **sécurité de votre bien** lors d'une transaction immobilière (vente ou location).
- **Information transparente** : Fournir aux futurs occupants ou locataires un état précis de l'installation électrique.
- **Sécurité des occupants** : Protéger les personnes vivant dans le logement **contre les dangers électriques**.
- **Expérience de bien** : un diagnostic électrique fiable et précis **révèle les structures et localisations**.

Conformité électrique : une obligation incontournable

Le diagnostic électrique est **obligatoire pour la vente ou la location** de tout bien avec **Installation électrique plus de 16 ans**. Réalisé par un **professionnel certifié**, il est **valable 10 ans pour une vente et 5 ans pour une location**.

Ce diagnostic vérifie :

- La présence d'un **dispositif différentiel** adéquat.
- L'**absence de conducteurs dénudés** ou **appareils défectueux**.
- L'**état et l'étiquetage des câbles de terre efficace**.
- L'**état du tableau électrique** et de la protection contre les surtensions.

Quand réaliser un Diagnostic Électricité ?

- **Avant la mise en vente ou en location** d'un bien avec une installation de plus de 16 ans.
- **Après une rénovation** de l'installation électrique, pour garantir sa conformité.
- **Pour sécuriser les occupants** d'un logement ancien.

Avec Evoludag, bénéficiez d'un diagnostic électrique fiable et conforme aux normes en vigueur. Je réalise ce diagnostic avec rigueur pour assurer la sécurité de votre bien immobilier. N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet et précis.

Plus d'informations sur le site du service public

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- Amiante
- Gaz
- Contrôle de risque d'inondation ou plomb (CRIP)

[Demander un devis](#)

Accueil [Les diagnostics](#) - Demandez un devis - À propos - Contact

Diagnostic Gaz : Garantissez la Sécurité de votre Installation



Le **Diagnostic de l'état des Installations Intérieures de Gaz** est crucial pour assurer la **sécurité de votre logement**. En tant que diagnostiqueur certifié, je réalise les opérations prévues dans les normes en vigueur, assurant ainsi la **sécurité des occupants**.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Gaz ?

- **Prévention des accidents** : Éviter les accidents domestiques liés à une installation de gaz défectueuse.
- **Sécurité des occupants** : Assurer la protection des personnes vivant dans le logement **contre les dangers du gaz**.
- **Conformité légale** : Assurer la **sécurité de votre bien** lors d'une transaction immobilière (vente ou location).
- **Information transparente** : Fournir aux futurs occupants ou locataires un **état précis de l'installation de gaz**.
- **Valeur de votre bien** : Un diagnostic gaz fiable et précis **révèle les structures et localisations**.

installations anciennes

Le diagnostic gaz est **obligatoire pour la vente ou la location** de tout bien avec **Installation de gaz plus de 15 ans**. Réalisé par un **professionnel certifié**, il est **valable 5 ans pour une vente et 3 ans pour une location**.

Le contrôle porte sur :

- **État général de l'installation** (condensats, systèmes, brûleurs).
- **La ventilation et l'aération** des pièces où se trouvent les appareils à gaz.
- **Le bon fonctionnement des appareils de chauffage et de production d'eau chaude au gaz**.
- **L'absence de fuite** ou de raccordements défectueux.

Quand réaliser un Diagnostic Gaz ?

- **Avant la mise en vente ou en location** d'un bien avec une installation de gaz plus de 15 ans.
- **Pour sécuriser les occupants** d'un logement ancien.

Avec Evoludag, bénéficiez d'un diagnostic gaz fiable et précis. Je réalise ce diagnostic avec la plus grande rigueur pour garantir la sécurité de votre logement. N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet et détaillé.

Plus d'informations sur le site du service public

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- Amiante
- Mesurage
- Contrôle de risque d'inondation ou plomb (CRIP)

[Demander un devis](#)

 Diagnostic performances énergétiques (DPE) En savoir plus	 Diagnostic Électrique En savoir plus	 Diagnostic Gaz En savoir plus	 Contrôle de risque d'inondation ou plomb En savoir plus
 Diagnostic Amiante En savoir plus	 Diagnostic Mesurage En savoir plus	 Mesurage Loi Carrez (sur Brûleur) En savoir plus	 État des risques et pollution (ERP) En savoir plus

 Diagnostic performances énergétiques (DPE) En savoir plus	 Diagnostic Électrique En savoir plus	 Diagnostic Gaz En savoir plus	 Contrôle de risque d'inondation ou plomb En savoir plus
 Diagnostic Amiante En savoir plus	 Diagnostic Mesurage En savoir plus	 Mesurage Loi Carrez (sur Brûleur) En savoir plus	 État des risques et pollution (ERP) En savoir plus

 Diagnostic performances énergétiques (DPE) En savoir plus	 Diagnostic Électrique En savoir plus	 Diagnostic Gaz En savoir plus	 Contrôle de risque d'inondation ou plomb En savoir plus
 Diagnostic Amiante En savoir plus	 Diagnostic Mesurage En savoir plus	 Mesurage Loi Carrez (sur Brûleur) En savoir plus	 État des risques et pollution (ERP) En savoir plus

Site web – Les diagnostics

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

Diagnostic Plomb (CREP) : Protégez-vous des Risques d'Exposition

Pb

Le diagnostic Plomb, ou CREP (Contrôle des Risques d'Exposition au Plomb), est essentiel pour détecter la présence de plomb dans les revêtements de votre logement. En tant que **diagnostiqueur agréé**, identifiez et mesurez les niveaux de plomb dans les peintures, ce qui peut couvrir des intoxications graves, notamment chez les enfants et chez les femmes enceintes (substance).

Pourquoi réaliser un Diagnostic Plomb ?

- Prévention des risques sanitaires** : Éviter les dangers et s'exposer au plomb, particulièrement pour les populations sensibles.
- Information transparente** : Inscrivez vos Actes Amiables ou Amiables ou **État précis des risques liés au plomb** dans le règlement.
- Conformité légale** : Respecter la réglementation en vigueur pour la vente ou la location de **biens construits avant 1948**.
- Sécurité des occupants** : Protéger les personnes vivant dans le logement contre les effets nocifs du plomb.
- Valorisation du bien** : Un diagnostic plomb rassurant facilite les transactions immobilières.

Une obligation pour les biens anciens

Le diagnostic plomb est obligatoire pour la vente ou la location de tout bien construit avant le **janvier 1948**.

Réalisé par un **professionnel certifié** à l'aide d'un analyseur à fluorescence, ce test est :

- Si aucun trace de plomb n'est détecté : validité 6 ans.**
- Si une trace de plomb est détectée : validité 6 mois.**
- Si une trace de plomb est détectée au sein d'un logement occupé, le propriétaire doit informer les occupants, notamment les jeunes enfants.**

Quand réaliser un Diagnostic Plomb ?

- Avant la vente ou avant la location d'un bien construit avant 1948.**
- Lors de travaux de rénovation** susceptibles de perturber des peintures anciennes.
- Pour garantir la sécurité des occupants**, notamment les jeunes enfants.

Avec Evoludig, bénéficiez d'un diagnostic plomb fiable et précis. Utilisez du matériel performant et conforme aux exigences réglementaires pour assurer la sécurité de votre bien. **N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet et détaillé.**

Plus d'informations sur le site de votre activité.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- Amiante
- Termites
- Diagnostic Performances Energétiques (DPE)

[Demander un devis](#)

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

Diagnostic Amiante Vous protéger contre les risques d'exposition

a

Variable, durable mais pour ses propriétés isolantes et résistantes au feu, l'amiante a été utilisé massivement comme un matériau d'isolation thermique, son efficacité pour empêcher les gases nocives respiratoires (cancer, etc.). Le **Diagnostic Amiante** permet de vérifier la présence ou non de traces d'amiante dans votre bâtiment, vous protégeant ainsi contre les **risques d'exposition**.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Amiante ?

Prévention des risques sanitaires : Identifier l'existence dans votre bien immobilier pour envisager le suivi des occupants.

Conformité légale : Respecter les obligations légales avant toute transaction immobilière.

Sécurité des occupants : Éviter l'exposition aux fibres amiantiques des émanations du bâtiment.

Ce que dit la loi

Le diagnostic amiante est obligatoire pour les **biens destinés à être construits à partir du 1er juillet 2013**.

- Avant-vente** : Diagnostic obligatoire avant la vente. Si l'amiante est détecté, le diagnostic est bloqué. En cas de présence, un contrat précisant peut être signé.
- Avant travaux de rénovation** : Un rajout de matière organique est obligatoire pour protéger les travailleurs et l'environnement.
- Parties communes et annexes** : Le **Diagnostic Technique Amiante (DTA)** est obligatoire pour les parties communes et annexes.

Quand réaliser un Diagnostic Amiante ?

- Avant la vente d'un bien construit avant juillet 2013.**
- Avant des travaux ou une démolition** sur un bâtiment concerné.
- Pour les parties communes et annexes techniques (PTA)** avant les diagnostics.

Avec Evoludig, bénéficiez d'un diagnostic amiante fiable et conforme aux réglementations. Je vous garantis la sécurité des occupants et des intervenants. **N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet.**

Plus d'informations sur le site de votre activité.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- Plomb
- Termites
- Diagnostic Performances Energétiques (DPE)

[Demander un devis](#)

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

Diagnostic Termites Protégez votre bien des insectes xylophages

Termites

Les termites et autres insectes xylophages représentent une menace sérieuse pour les structures en bois de votre logement. Ils peuvent dégrader la stabilité de votre bien immobilier. Le diagnostic Termites permet de **détecter la présence de termites** et d'analyser les risques.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Termites ?

- Détection précoce** : Identifier la présence de termites et prévenir les dommages structurels coûteux.
- Conformité légale** : Respecter la réglementation en vigueur pour la vente d'un bien immobilier.
- Protection préventive** : Anticiper un traitement pour protéger votre habitation contre des termites.
- Sécurité des occupants** : Assurer la stabilité du bâtiment et la sécurité des personnes qui y vivent.

Une obligation pour les zones à risque

REGIM : Les zones à risque pour les termites sont classées en zones à risque moyen ou zone de danger. Un contrat précisant peut être signé avec un diagnostiqueur certifié. Il est **valable 6 mois**.

Ce diagnostic concerne :

- Les zones individuelles et immobiliers situés en **zone à risque moyen**.
- Les **bâtiments en bois** particulièrement exposés.

Avant des travaux ou une démolition pour éviter la propagation.

En cas de suspicion d'infestation pour prévenir l'origine du bâtiment.

Financement en aide : Il peut être bon de réaliser un traitement.

Avec Evoludig, bénéficiez d'un diagnostic termites précis et fiable. Je vous aide à protéger votre bien contre ces nuisibles et à respecter la réglementation. **N'hésitez pas à me contacter pour un diagnostic complet.**

Plus d'informations sur le site de votre activité.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- Plomb
- Termites
- Diagnostic Performances Energétiques (DPE)

[Demander un devis](#)

Diagnostic performances énergétiques (DPE)	Diagnostic Electrique	Diagnostic Gaz	Contrôle de risque d'exposition au plomb
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus
Diagnostic Amiante	Diagnostic Termites	Message Us Contactez-nous	État des risques et pollution (ERP)
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus

Diagnostic performances énergétiques (DPE)	Diagnostic Electrique	Diagnostic Gaz	Contrôle de risque d'exposition au plomb
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus
Diagnostic Amiante	Diagnostic Termites	Message Us Contactez-nous	État des risques et pollution (ERP)
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus

Diagnostic performances énergétiques (DPE)	Diagnostic Electrique	Diagnostic Gaz	Contrôle de risque d'exposition au plomb
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus
Diagnostic Amiante	Diagnostic Termites	Message Us Contactez-nous	État des risques et pollution (ERP)
En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus	En savoir plus

Site web - Les diagnostics

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

Mesurage : Loi Carrez et Loi Boutin Garantissez la transparence de vos transactions

Le message Loi Carrez et Loi Boutin assure la transparence et la conformité de vos transactions immobilières. Ce fait que **diagnostiqueur evoliag** se voue à respecter ses obligations légales, protèger ainsi vos intérêts et ceux de vos acheteurs ou locataires.

Loi Carrez : Vente de Biens en Copropriété

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Carrez impose aux vendeurs de biens en copropriété (appartements, maisons ou résidences secondaires) de mentionner la **surface privative** exacte dans l'acte de vente.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en vente d'un bien en copropriété.
- Si un bien nouveau est vendu en vente.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Loi Carrez ?

- Garantir une information fiable à l'acheteur.
- Prévenir tout litige juridique en cas d'erreur de mesure.
- Se conformer aux obligations légales pour la vente d'un bien en copropriété.

Loi Boutin : Location de Logements

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Boutin impose aux bailleurs de mentionner la **surface habitable** dans le bail, pour une transparence envers les locataires.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en location d'une résidence principale.
- Après des travaux effectués sur la surface habitable.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- État des risques et pollutions
- Termites
- Diagnostic Performance Énergétique (DPE)

[Demander un devis](#)

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

État des Risques et Pollutions (ERP) Informez et sécurisez vos transactions immobilières

Le message Loi Carrez et Loi Boutin assure la transparence et la conformité de vos transactions immobilières. Ce fait que **diagnostiqueur evoliag** se voue à respecter ses obligations légales, protèger ainsi vos intérêts et ceux de vos acheteurs ou locataires.

Loi Carrez : Vente de Biens en Copropriété

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Carrez impose aux vendeurs de biens en copropriété (appartements, maisons ou résidences secondaires) de mentionner la **surface privative** exacte dans l'acte de vente.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en vente d'un bien en copropriété.
- Si un bien nouveau est vendu en vente.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Loi Carrez ?

- Garantir une information fiable à l'acheteur.
- Prévenir tout litige juridique en cas d'erreur de mesure.
- Se conformer aux obligations légales pour la vente d'un bien en copropriété.

Loi Boutin : Location de Logements

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Boutin impose aux bailleurs de mentionner la **surface habitable** dans le bail, pour une transparence envers les locataires.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en location d'une résidence principale.
- Après des travaux effectués sur la surface habitable.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- État des risques et pollutions
- Termites
- Diagnostic Performance Énergétique (DPE)

[Demander un devis](#)

Accueil Les diagnostics Demander un devis À propos Contact

État des Risques et Pollutions (ERP) Informez et sécurisez vos transactions immobilières

Le message Loi Carrez et Loi Boutin assure la transparence et la conformité de vos transactions immobilières. Ce fait que **diagnostiqueur evoliag** se voue à respecter ses obligations légales, protèger ainsi vos intérêts et ceux de vos acheteurs ou locataires.

Loi Carrez : Vente de Biens en Copropriété

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Carrez impose aux vendeurs de biens en copropriété (appartements, maisons ou résidences secondaires) de mentionner la **surface privative** exacte dans l'acte de vente.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en vente d'un bien en copropriété.
- Si un bien nouveau est vendu en vente.

Pourquoi réaliser un Diagnostic Loi Carrez ?

- Garantir une information fiable à l'acheteur.
- Prévenir tout litige juridique en cas d'erreur de mesure.
- Se conformer aux obligations légales pour la vente d'un bien en copropriété.

Loi Boutin : Location de Logements

Qu'est-ce que c'est ?
La Loi Boutin impose aux bailleurs de mentionner la **surface habitable** dans le bail, pour une transparence envers les locataires.

Quand le réaliser ?

- Avant la mise en location d'une résidence principale.
- Après des travaux effectués sur la surface habitable.

Ces diagnostics pourraient aussi vous intéresser :

- État des risques et pollutions
- Termites
- Diagnostic Performance Énergétique (DPE)

[Demander un devis](#)



Site web – Demande de devis

 [Accueil](#) [Les diagnostics](#) [Demandez un devis](#) [À propos](#) [Contact](#)

Votre devis personnalisé en quelques clics

Nom Prénom

E-mail

N° Téléphone Code postal

Je souhaite réaliser un diagnostic dans le cadre

d'une vente
 d'une location
 Autre

Mon bien est en copropriété ?

Non
 Je ne sais pas

Superficie (m²)

Mon bien est...

Une maison
 Un appartement
 Autre

Année de construction

Nombre de pièces

Je souhaite réaliser le/les diagnostic(s) suivant :

Diagnostic Performances énergétiques (DPE)
 Diagnostic Electrique
 Diagnostic Gaz
 Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
 Diagnostic Amiante
 Diagnostic Termites
 Mesurage Loi Correz/Loi Boutin
 Etat des risques et pollution (ERP)

[Envoyez ma demande →](#)

 **EVOLUDIAG**
SIRET: 9304428350001
Laurent DUBOIS
06 29 26 23 59
evolu.diagnostic@gmail.com
51 bis Rue Robert Schuman
13700 Marignane

À propos
Les diagnostics
Contact
Politique de confidentialité
Mentions légales
Conditions générales de vente

[f](#) [in](#)

©2025 – Evoludiag – Tous droits réservés – Design par [Crankement](#)

Site web - À propos



Accueil Les diagnostics Demandez un devis À propos Contact

À propos d'Évoludiag



Bienvenue chez ÉVOLUDIAG, spécialiste des diagnostics immobiliers complets.

Je suis Laurent Dubois, **diagnostiqueur certifié**, et je mets mon expertise à votre service pour sécuriser et valoriser vos projets immobiliers : ventes, location, travaux ou démolitions.

🏠 Pourquoi choisir ÉVOLUDIAG ?

- ✓ **Services complets** : Une gamme de diagnostics couvrant tous vos besoins, du DPE aux répliques amiables.
- ✓ **Rapports clairs et conformes** : Diagnostics réalisés selon les normes en vigueur.
- ✓ **Accompagnement professionnel** : Conseils adaptés, interventions rapides et suivi personnalisé.
- ✓ **Couverture locale** : Présence dans les Bouches-du-Rhône et alentours.

📌 Nos engagements

- **Sécurité et conformité** : Des diagnostics fiables pour protéger vos projets.
- **Proximité** : Un interlocuteur unique et à votre écoute.

Que vous soyez un particulier, un professionnel ou un gestionnaire d'ERP (écoles, crèches, hôpitaux, hôtels, bureaux...), ÉVOLUDIAG vous garantit une prestation fiable et conforme.

- 📞 **Contactez-moi dès aujourd'hui pour un devis gratuit et un accompagnement personnalisé !**

[Votre devis gratuit →](#)

Mes certifications

Certificat de Personne n°B2C 1224

Le certificat de personne est une attestation délivrée aux diagnostiqueurs immobiliers après la validation de leurs compétences pour réaliser des diagnostics réglementaires. Il garantit que le professionnel est qualifié et conforme aux exigences légales en vigueur en France.

Ce certificat est délivré par des organismes certificateurs accrédités. Il est obligatoire pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier et concerne plusieurs domaines :

- Amiante
- Plomb
- Gaz
- Electricité
- DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)
- Termites

Chaque domaine de certification implique une formation spécifique et un examen théorique et pratique.



Certificat de Personne n°B2C 1224

Le certificat de personne est une attestation délivrée aux diagnostiqueurs immobiliers après la validation de leurs compétences pour réaliser des diagnostics réglementaires. Il garantit que le professionnel est qualifié et conforme aux exigences légales en vigueur en France.

Ce certificat est délivré par des organismes certificateurs accrédités. Il est obligatoire pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier et concerne plusieurs domaines :

- Amiante
- Plomb
- Gaz
- Electricité
- DPE (Diagnostic de Performance Énergétique)
- Termites

Chaque domaine de certification implique une formation spécifique et un examen théorique et pratique.



Cirra +



Certificat de compétence en radioprotection initiale

Le certificat de compétence en radioprotection initiale atteste qu'un professionnel a suivi une formation spécifique aux risques radiologiques et à la réglementation en vigueur. Ce certificat est obligatoire pour toute personne exposée aux rayonnements ionisants dans le cadre de son activité professionnelle.

Attestation de compétence - Prévention des risques liés à l'amiante

Le certificat de prévention des risques liés à l'amiante atteste qu'un professionnel a suivi une formation spécifique sur la gestion du risque amiante et maîtrise les procédures de prévention. Il permet d'assurer que les interventions en présence de matériaux amiantés se font dans le respect des normes de sécurité.



ÉVOLUDIAG
33331 SERRAVALLOISE
LAURENT DUBOIS
06 29 26 23 88
evoludiag@gmail.com
13100 Marguerite

À propos
Les diagnostics
Contact
Politique de confidentialité
Mentions légales
Conditions générales de vente

Site web – Contact



[Accueil](#) [Les diagnostics](#) [Demandez un devis](#) [À propos](#) [Contact](#)



Une questions ? Contactez-moi !

Nom

Prénom

E-mail

N° Téléphone

Message

[Envoyer →](#)

Une question ? Un besoin de diagnostic ?

Remplissez le formulaire, et nous vous répondons rapidement.

Chez EVOLUDIAG, chaque demande est traitée avec sérieux et réactivité.

Votre bien mérite l'expertise d'un pro certifié.

Parlons de vos projets !

Laurent DUBOIS
Diagnosticteur Immobilier
☎ 06 29 26 23 59
✉ evolu.diagnostic@gmail.com
📍 51 bis Rue Robert Schuman
13700 Marignane



EVOLUDIAG
SIRET: 93044283500011
Laurent DUBOIS
☎ 06 29 26 23 59
✉ evolu.diagnostic@gmail.com
📍 51 bis Rue Robert Schuman
13700 Marignane

À propos

Les diagnostics

Contact

Politique de confidentialité

Mentions légales

Conditions générales de vente

